



droie parantal de l'enfant

Par **vsab408**, le **08/02/2013** à **21:41**

bonjour, j'ai eu un enfant avec mon ancienne copine, je suis plus avec depuis plusieurs mois. IL est né au mois de janvier 2013. mais avant la naissance du bébé elle me réclamait une pension alimentaire de 1800 euros. SOIT DISANT qu'elle s'est faite une procédure juridique. sachant que je suis sous curatelle quelle sont mes droits? elle me harcèle pour que je reconnaisse le bébé, j'ai eu 2 malaises à cause d'elle et de sa famille sans parler de l'harcellement que je subis de la part de sa famille. que puis-je faire merci d'avance

Par **youris**, le **09/02/2013** à **10:37**

bjr,
pour l'instant si vous n'avez pas reconnu cet enfant, vous ne devez rien à cette femme.
si elle veut que votre paternité soit reconnue, elle doit faire au tribunal une action en reconnaissance de paternité.
cdt